L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.
CONDITIONS:
DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.
Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on peut les obtenir pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année pour publier les avis à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, se montant du capital payé à la Banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.
7 juil— JOSEPH SAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton ;

D. F. BURTHE, président.
L. Millaudon, J. Kehn,
H. G. Schmidt, H. C. Crager,
Charles Briggs, Placide Forestall.
John Nicholson, caissier.
Comité du chemin à coulisses.
D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. le juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens avec galerie sur le derriere, à chaque extremité de laquelle se trouve une cave et cabinet, ces carreles et cuisine en brique à anséliage.
La premiere est situés rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.
La troisième rue des Marais attenant à la précedente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95.
P. PLESSY, secrétaire.
25 juin

Bureau de la Compagnie d'assurances et de la fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à present organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxieme paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.
25juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

UNE assemblée des directeurs de cette institution a tenu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Range, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et
25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.
M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.
Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.
La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.
Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et entièrement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.
M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.
Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hotel, et vin à chaque repas.
2 juillet—☞ ED. L'HOTE.

HOTEL
DE
MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui do vesiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra procurer 40 personnes et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les divers avantages.
Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, le terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une scine, des chevaux et un tir au pistolet. Les amilies trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.
N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin—☞ JOHN DAVIS

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.
Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.
Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.
Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.
Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des rafraîchissemens, pâtisseries &c.
Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les consola de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agreable.
Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais si propriétaire en a couru les risques inchant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de leur bien efforts.
23 mai WAYMOUTH

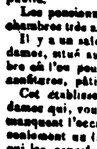

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc, et un joli jardin, le terrain étant de 68 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.
23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

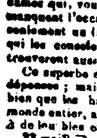

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignente à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pillé, ou à JOAQUIN VIOSCA.
21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,
Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.
La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à
17 juil—☞ M B MARIGNY.

A LOUER,
Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à
6 juillet WM. HOLMES & Co.

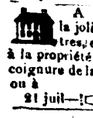

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mde Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 2[illegible] jui

PROPRIETES A LOUER.

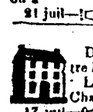

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot plus bas que Remparts, et à cinq minutes du marché de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 102.
23 avril—☞ A. WARTELLE, 160 rue Royale.

Les soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de comestibles et de commission.
HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—30 A. LEGENDRE.

A VENDRE.

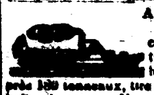

Le beau bateau à vapeur bien connu, Wanderer, comme il se trouve maintenant situé sur l'entre bord de la rivière. Il jauge à peu près 120 tonneaux, tire très peu d'eau, et peut porter 1900 balles de coton. Il a une chambre très vaste, et conviendrait parfaitement pour les voyages de la Fourche pour le transport de cotons, ayant été mis à sec, son fond visité et calfeuté ; il n'exige d'autres réparation que son pont à calfeuter, et à repeindre &c. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses. S'adresser au capitaine W A Woods, à bord ou à A PISK, WATTS & Co.
25 juil—4

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

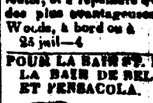

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Potter, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.
Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quatre P—pascola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.
Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.
Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 8 heures du matin.
Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swller, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.
N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.
23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

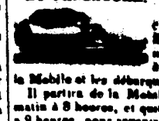

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.
Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.
Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.
Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.
Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.
N. B.—Le départ seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juin—☞

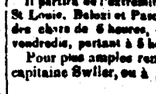

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SON feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.
Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures.
S. CHANDLER
(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix réduit à une piastre.
Pour Madisonville, en droiture.

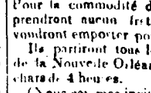

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'on avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.
Les passagers d'vront prendre le char de 8 heures A M.
S'adresser au capitaine à bord ou à W BAGLEY, agent.
26 juin

A FRETER OU A LOUER.

La goélette fine voiture, doublée, clouée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.
25 juillet 117, rue Royale

POUR VERA CRUZ.

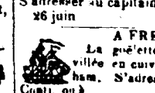

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO

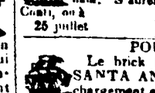

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,
25 juillet rue du Camp no 38.

POUR VERA CRUZ.

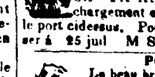

La belle goélette, fine voilière JOSEPHINA, capitaine Crawford, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à EDMOND J FORSTALL & C.
24 juil—4 no 153, rue Royale.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, partira à la fin du mois. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE MARIA CABALLERO.
23 juil—3 no 90, rue St. Louis

A VENDRE OU A FRETER POUR TAMPICO

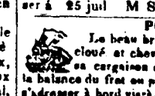

Le brick fin voilier doublé, cloué et chevillé en cuivre ATTAKAPAS, du port d'environ 1400 barrils Pour conditions, s'adresser vis à vis la rue Domaine à JOHN CROSBY.
22 juil 28, rue du Camp.

POUR BRAZORIA (Texas.)

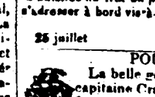

La goelette fine voilière SHENANDOAH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à Wm BRYAN.
juin 20 no 19, rue de la Commune.

A FRETER OU LOUER.

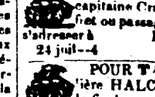

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique. La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.
18 juil no 19, rue de la Commune.

A FRETTER OU LOUER.

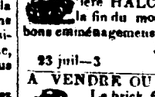

Le brick Mexicain, bien connu, le général SANTA ANNA, est pret à prendre son chargement, pour quelque port du Mexique que ce soit. S'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.
16 juil

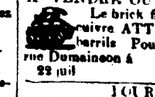

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à J. PRATS & FILS
8j uin—☞

POUR BRAZORIA, TEXAS.

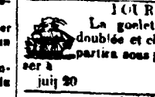

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.
Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.
Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

Le public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.
11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, feront jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Detaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises déjà faites sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
N. DELAPLAINE.
1er juillet—☞

VACHE EPAVES.

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'inspecteur soussigné, enregistrée des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache isabelle rouge, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche mouchetée rouge.
Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 8 août prochain, elle sera vendue en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances de ville.
P AUVRAY.
20 juil—10 Inspecteur commis.

$10 REDE COMPENSE

Devant quiconque aidera les agens à arrêter le nègre LAIBA, appartenant à M. Lecouturier, et ayant l'habitude de vendre des gâteaux dans une magasin sur la Levee, entre Bienville et Dauine. Elle était vêtue d'une robe à fleurs jaunes, et a la marque d'un coup sur l'œil ; elle est d'une courte taille, très grosse, figure ronde, la voix douce et la figure assez agréable, parle anglais et français ; elle a de gros enfans, et on bien connue.
Les capitaines de navires et autres sont priés de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
28 juil—6 A. LACOUTURE.

$10 DE RECOMPENSE

Seront données, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE. âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite, ce nègre ne parle que l'anglais.
17 juin—☞ B MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez sa maitresse, la griffonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et le français, taille de 4 pieds 5 ou 6 pouces, elle a 2 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite griffonne a eu en sa main un billet pour se chercher un maitre, signé par sa maitresse.
Dix piastres de récompense seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.
17 juil—☞ Veuve COUDRAIN.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air un acieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte bleu de vin avec collet de velours, un habit de drap vert, avec un chapeau haute, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Allen. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres sont avisés de ne point le recevoir à bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi.
BARBARIN & HILL.
8 juil—☞

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, parlant français. On ne peut dire exactement sa taille, on donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P. M. quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafayette*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.
Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bauté, à un demi mille au dessous de la ville.
S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6 jours☞

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers blancs au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou la logera dans une des geoles de cet Etat.
A MAGNON. 9 juil—☞

$20 DE RECOMPENSE

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez J. LEBLANC & co
15 mai—☞ Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.
Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 pour cent par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, la dite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R CLAGUE, secrétaire. 21

On demande vingt bons bucherons pour couper du bois de corde par entreprise sur une habitation à trente mille de la ville. On attendra un beau prix et on traitera particulièrement avec chaque bucheron ou par compagnie.
On demande aussi à louer une douzaine d'esclaves pour être employés aux mêmes travaux. La serait bien nourris et bien traités. S'adresser à LEGENDRE & SAMORY.
21 j—6 No 54 rue Toulouse

FARINE & WISKEY 800 barrils de farine et débarquement ni d'un chalan ; 350 de wiskey reçu ce débarquement du bateau à vapeur Lady Franklin, à vendre par ORAIN & MIGNON.
16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

INSTITUTION BELLANGER,
Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3ps—☞

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.
Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.
30,uin CABOCHE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.
Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.
L MATTHEWS, président.
15 juillet—6,3ps.

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situé dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes où elles sont en mauvais état, en placer où il en manque, faniller les fosses, réparer les rues. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville.
P AUVRAY.
11 juil inspec. commis.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin1a

BALANCES PATENTEES—20 balances patentées de différentes grandeurs, à vendre par WHITE & Co.
20 juil no 20, rue de la Douane.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 8 juil—☞

Le soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur de Mogul, arrivant de St. Louis et offre à vendre 22 fanegues de beurre très frais
L G SARRINOT.
14 juil no 90, rue St. Louis.

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Miguel del Acebo.—Vente par le régister des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,
Un NACHEL, nègresse âgée d'environ 18 ans, marronne. Conditions : 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.
L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub. aux frais du Acquéreur. 18j

Succession de Joachim Chauvé.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chauvé, savoir :
MARY, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant.
Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de John Linton,
Larry, âgée de 25 ans. Conditions de la vente : 6 mois de crédit sur un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.
L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not pub, aux frais du Acquéreur. 24j

Succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée Emanuel Roux.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux, savoir :
HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.
JENNY, négresse, âgée d'environ 29 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, un billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h. de c. l, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Bienne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.
P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests
Conditions de la vente : 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en bille endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.
N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett enconignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.
PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 85 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.
2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 85 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.
La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à bien grande étendue de terre.
W F C DUPLESSIS, régister.
Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juil

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le register des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :
Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 22, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Capion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le demi terrain.
2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106 de Pilot no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.
3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de Pilot no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur
Conditions de la vente : un et deux accédit, nonobstant des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cotteville, dans Pilot compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 119 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : datés le 31 déc 1834 et souscrits par J Toireau à Pardre et endossés par la défunt J Maignan : un de la somme de $718 15, payable à un an ; un de la somme de $758 90 payable deux ans après date ; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date. et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un